



COMMUNE DE **BELFAUX**



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL
DU 27 MAI 2025



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 27 MAI 2025

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par M. René Kattinger du groupe Le Centre Belfaux-Futuro.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal ainsi qu'aux auditrices, aux auditeurs et au représentant de la presse.

La parole est donnée à M. Schickel. En remerciement pour son engagement durant son année de présidence, il remet un bouquet à Mme J. Berset au nom des autorités communales de Belfaux.

Le Président invite les participants à l'apéritif offert par le Groupe Le Centre Belfaux-Futuro.

Le Président signale aux membres du législatif que les débats de la séance sont enregistrés et leur rappelle que toute autre prise de son ou d'images est soumise à autorisation. Il prie les membres du Conseil général de transmettre toutes leurs interventions à Mme V. Christan en vue de la rédaction du procès-verbal.

Il informe les membres du Conseil général que Mmes S. Berset et P. Greber du groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture ont annoncé leur retard.

Il excuse l'absence de M. L. Berset du groupe Le Centre Belfaux-Futuro.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Véronique Christan, secrétaire, que 27 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour. La majorité s'élève à 14.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que la convocation à la séance du jour a été adressée personnellement à tous les conseillers généraux et conseillères générales sur leur accès Extranet et pour certains, par pli personnel, avec les documents relatifs à l'ordre du jour, 20 jours avant la séance de ce jour, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général. La convocation est également visible sur le site Internet de la Commune et a été insérée dans le Flash communal distribué à tous les ménages de Belfaux.

Le Président ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le Président soumet l'ordre du jour au vote du Conseil général.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par 27 voix.
--

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024
2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal
3. Désignation de l'organe de révision des comptes communaux pour la période 2025-2027
(message 2 de la Commission financière)
4. Election d'un membre à la Commission financière
5. Election d'un membre à la Commission d'aménagement
6. Approbation de la modification des statuts de l'Association de la Crèche Barbotine (message 162)
 - 6.1. Présentation du message par le Conseil communal et discussion
 - 6.2. Vote
7. Décompte final du crédit accordé pour la rénovation de 12 salles de classe (message 163)
 - 7.1. Présentation du message par le Conseil communal
 - 7.2. Préavis de la Commission financière
 - 7.3. Complément d'information par le Conseil communal et discussion
 - 7.4. Vote
8. Décompte final du crédit accordé pour l'acquisition et la mise à jour de logiciels informatiques (message 164)
 - 8.1. Présentation du message par le Conseil communal et discussion
 - 8.2. Préavis de la Commission financière
 - 8.3. Complément d'information par le Conseil communal et discussion
 - 8.4. Vote
9. Rapport de gestion 2024
 - 9.1. Présentation du rapport par le Conseil communal et discussion
10. Comptes 2024
 - 10.1. Présentation du message relatif aux comptes par le Conseil communal
 - 10.2. Présentation générale des comptes de résultat et d'investissements 2024
 - 10.3. Préavis de la Commission financière
 - 10.4. Rapport de l'organe de révision des comptes
 - 10.5. Approbation des comptes 2024 et décharge au Conseil communal
11. Détermination du nombre de Conseillers communaux pour la période législative 2026-2031
(message 165)
12. Détermination du nombre de Conseillers généraux pour la période législative 2026-2031
(message 4 du Bureau)
13. Propositions
14. Questions
15. Divers

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 décembre 2024

Le Président ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 décembre 2024 dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation à la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la Commune.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et soumet au vote du Conseil général l'approbation du procès-verbal.

Résultat du vote

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité par 27 voix.

2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal

Bureau du Conseil général

ELECTION DE MME AMELIE BRULHART

Après la démission de M. Giovanni Vona, Mme Amélie Brülhart, du groupe Le Centre Belfaux-Futuro lui succède. Elle a été assermentée par Mme la Préfète le 20 mai dernier.

Le Président donne la parole à M.C. Zbinden pour sa présentation.

« En remplacement de Giovanni Vona, que je remercie pour son dévouement lors de ces 2 ou 3 dernières législatures au Conseil général, j'ai le plaisir de vous présenter Amélie Brulhart.

Amélie est une fille du village née y a 26 ans. Elle a le brevet fédéral de spécialiste en finance et comptabilité et travaille chez Nestlé, à Vevey. Elle est membre du comité suisse des JDC et Vice-présidente des JDC Fribourg. Elle est membre du comité des femmes du Centre Fribourg.

Amélie est aussi au comité du Centre Belfaux-Futuro ou elle est très active

Nous souhaitons la bienvenue à Amélie au Conseil général ».

DEMISSION DE MME CHRISTEL GRANDJEAN

Mme C. Grandjean a donné sa démission du Conseil général avec effet au 7 juillet. Le Président la remercie pour son engagement durant toutes ces années. Les démarches sont en cours pour son remplacement.

FORMATION DES CONSEILS GENERAUX – INVITATION DE LA PREFECTURE

Cette soirée de formation aura lieu le 25 septembre 2025. Le Président invite les membres du Conseil général à y participer.

ADRESSES ELECTRONIQUES A L'ATTENTION DES MEMBRES DU CONSEIL GENERAL

Le Président précise que le Bureau met tout en œuvre pour que les membres du Conseil général disposent d'une adresse officielle pour la prochaine législature.

Conseil communal

Le Président donne la parole au Conseil communal.

M. Vincent Schickel, Syndic, prend la parole.

ADMINISTRATION

« Comme annoncé lors de notre dernière séance, Mme Amélie Robatel a rejoint notre équipe le 1er mai 2025 en tant que préposée au contrôle des habitants. Nous lui souhaitons officiellement la bienvenue dans notre administration.

Parallèlement, Mme Angéloz a réduit son taux d'activité à 20 %. Elle prendra une retraite bien méritée à la fin de l'année, après plus de 37 années de loyaux services au sein de notre commune. Au nom du Conseil communal, je tiens à nouveau à la remercier très sincèrement pour son engagement exemplaire et durable.

Nous avons également procédé à l'engagement d'un animateur socioculturel. Mon collègue François Vallat vous en présentera les détails dans quelques instants.

Sur une note moins réjouissante, nous avons malheureusement dû mettre un terme à la formation de notre apprentie il y a quelques semaines. Nous lui adressons néanmoins nos meilleurs vœux pour ses examens de juin et pour la suite de sa carrière professionnelle.

Comme mentionné à la page 8 du dernier Flash, l'administration communale sera fermée du 18 juillet au 18 août pour les vacances estivales. Toutefois, afin d'assurer un service minimum, les guichets seront ouverts les mardis matin 22 et 29 juillet de 07h30 à 11h40 ».

Le Président annonce l'arrivée de Mme S. Berset à 19h42.

Dès cet instant, 28 membres participent à la séance, la majorité est à 15.

SYTEME DE CONTROLE INTERNE (SCI)

« Le rapport de la fiduciaire BDO à propos du SCI est sévère, mais il ne reflète pas entièrement les efforts déjà entrepris. Je souhaite rassurer le Conseil général : des contrôles internes sont bel et bien en place et appliqués. Par exemple, dans le domaine des impôts, les risques sont identifiés, documentés de A à Z, et des contrôles réguliers sont effectués.

Comme annoncé en décembre dernier, et en réponse au retour de la Préfecture, le Conseil communal a restructuré le groupe SCI, désormais composé de quatre membres : le syndic, le vice-syndic, le secrétaire communal et l'administratrice des finances. Ce groupe restreint se réunit presque chaque mois pour travailler activement sur la nouvelle matrice des risques fournie par BDO.

Dans le cadre des exigences légales de l'article 55 de la LCo, ces travaux se poursuivront au cours des prochains mois, et les résultats seront présentés à la Commission financière à l'automne, lors de la préparation du budget 2026 ».

ROUTE DE CONTOURNEMENT

« Le 2 mai dernier, le Service cantonal de la mobilité (SMo) a mis à l'enquête la zone réservée pour la future route de contournement de Belfaux. Pour mémoire, une première zone réservée avait été définie en 2016 pour un tracé dit "intermédiaire", mais cette mesure a expiré fin 2024, conformément à la législation en vigueur.

Le projet de route de contournement reste inscrit dans le Plan directeur cantonal et fait partie des priorités cantonales à moyen terme. La nouvelle mise à l'enquête reflète cette volonté et vise à préserver le tracé de toute construction entravant la réalisation future de cette infrastructure.

Le Conseil communal a exprimé au Conseil d'État sa volonté d'aboutir à une route de contournement, en privilégiant à l'unanimité la variante dite "haute", passant derrière le Château du Bois. Ce choix repose sur plusieurs arguments :

- Le tracé intermédiaire aboutit aujourd'hui dans une zone densément habitée.*
- La variante haute prévoit une tranchée couverte sur une large portion, ce qui réduit les nuisances sonores et visuelles, tout en préservant les surfaces d'assolement.*
- Enfin, cette variante contourne réellement le cœur du village en débouchant au-dessus du Château du Bois.*

Suite à cette prise de position, le Conseil d'État a accepté d'intégrer la variante haute à la mise à l'enquête. Deux tracés sont donc présentés, afin de permettre une analyse approfondie par un futur groupe de travail.

La Commission d'aménagement s'est réunie en séance extraordinaire le 20 mai pour en discuter. Elle a préconisé au Conseil communal :

- De s'opposer au tracé intermédiaire qui ne fait plus de sens au vu du développement actuel de Belfaux*
- De s'opposer à la partie du tracé qui touche la parcelle 472 (la parcelle de la Gotta), car ceci bloque le futur EMS, projet d'utilité publique régionale*
- De soutenir le tracé de la variante haute.*

Diverses autres commissions ont été consultées et arrivent aux mêmes conclusions. Le Conseil communal a donc décidé, dans sa séance d'hier soir, de suivre les recommandations de la Commission d'aménagement.

Je rappelle enfin que toute personne concernée peut faire opposition jusqu'au 2 juin auprès des autorités cantonales compétentes ».

CHEMINEMENT PIETONNIER – ROUTE DE CORMINBOEUF

« Le Conseil général a décidé, lors de sa dernière séance, de reporter l'étude du message 160 relatif à la création d'un cheminement piétonnier le long de la route de Corminboeuf, afin de permettre des discussions avec les propriétaires concernés.

Pour ce faire, le Conseil communal a mandaté la société Estimafond, spécialisée dans ce domaine. L'estimation du terrain est terminée, et des contacts sont en cours avec les propriétaires concernés.

Le 16 mai, la commune a reçu copie d'un courrier adressé à la Préfecture par le cabinet d'avocats représentant les promoteurs de la parcelle bloquée. Nous attendons désormais la réponse de la Préfecture sur ce sujet ».

SEANCE D'INFORMATION DU 28 JUIN

« Comme annoncé dans le Flash, une séance d'information à la population aura lieu le samedi 28 juin. Deux thèmes y seront abordés :

- La première partie sera consacrée à l'investissement citoyen, en vue des élections communales de mars 2026.
- La seconde partie portera sur un thème choisi par la population.

Nous invitons donc tous les citoyens – y compris vous, membres du Conseil général – à soumettre des propositions par courriel ou par téléphone à l'administration communale. Le thème le plus populaire sera retenu ».

BELFAUX-BELFETE

« Du vendredi 26 au dimanche 28 septembre, Belfaux vibrera au rythme de sa grande fête villageoise : Belfaux-Belfête. Organisée une fois par législature, cette édition coïncidera avec le week-end traditionnel du Recrotzon. Vous recevrez bientôt davantage d'informations, mais je vous encourage d'ores et déjà à réserver ces dates ! ».

JUMELAGE AVEC LA COMMUNE DE COUSANCE

« En réponse à la sollicitation de la commune de Cousance du Jura français, le Conseil communal étudie depuis plusieurs années un possible jumelage. À la suite de suggestions citoyennes en 2022, une démarche similaire a été tentée avec des communes suisses alémaniques, sans succès.

Le Conseil communal a donc poursuivi les échanges avec Cousance. Après plusieurs visites réciproques, une séance de travail conjointe a eu lieu le 15 avril dernier, en présence du président du festival BDMania. De nombreuses synergies ont été identifiées. Le Conseil communal a donc décidé d'aller de l'avant avec le projet de jumelage.

La Commune de Cousance validera formellement le jumelage lors de son Conseil municipal du 5 juin. En cas d'acceptation, nous visons à célébrer ce jumelage lors de Belfaux-Belfête ».

NOUVELLE GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION REGIONALE DE LA SARINE (ARS)

« L'ARS travaille depuis de nombreux mois à la révision de ses statuts. Cette réforme vise à lui confier de nouvelles compétences, en lien avec des modifications législatives cantonales, notamment :

- L'aménagement du territoire régional,
- La gestion du tourisme et de l'économie,
- La gestion des zones d'activités régionales
- Et éventuellement le pilotage des transports publics du Grand Fribourg.

Ce changement s'accompagnera de nouvelles clés de répartition financière entre les 25 communes membres. La Préfecture a mis en place des groupes de travail, auxquels la commune de Belfaux participe activement.

L'adoption des nouveaux statuts signifiera aussi la fin définitive de l'Agglomération de Fribourg. Ils devront être approuvés d'ici la fin de l'année par l'ensemble des communes – à l'unanimité – pour entrer en vigueur début 2026.

Conscient des enjeux, le Conseil communal a proposé au Bureau d'inscrire un point d'information à l'ordre du jour de la séance du 7 octobre. Par ailleurs, des séances d'information à l'intention des Conseillers généraux seront organisées cet automne par la Préfecture.

REMERCIEMENTS DE L'ÉCOLE DE BELFAUX

« Pour conclure, je tiens à vous transmettre les remerciements de la Direction de l'école de Belfaux, à la suite du renouvellement des ordinateurs et des écrans durant les vacances de Pâques. Ce nouveau matériel est unanimement apprécié par les enseignants et les élèves. Voici le message de la directrice de l'école, Mme Duc :

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Au nom de toute l'équipe enseignante de l'école de Belfaux, je tiens à vous adresser nos plus sincères remerciements pour l'octroi du crédit d'investissement destiné à l'acquisition de nouveaux ordinateurs et écrans pour nos classes.

Grâce à votre soutien et à la confiance que vous nous témoignez, nos élèves bénéficient aujourd'hui de matériel moderne, performant, qui fait l'unanimité auprès des enseignantes et enseignants. Ces outils numériques contribuent à rendre l'enseignement plus interactif, plus stimulant, et facilitent un accès rapide et guidé à l'information, en phase avec les réalités du monde actuel.

Permettez-moi toutefois de préciser que cette évolution ne signifie pas que l'enseignement devient exclusivement numérique. Il s'agit avant tout d'un complément à l'enseignement traditionnel, qui vient enrichir les approches pédagogiques, diversifier les apprentissages et renforcer les compétences des enfants, notamment dans la recherche, la communication et la pensée critique.

Nous sommes reconnaissants de pouvoir travailler dans un environnement scolaire qui évolue avec son temps, tout en gardant au cœur de sa mission le développement global des élèves.

Merci encore pour votre engagement en faveur de l'école.

Le Conseil communal remercie chaleureusement le Conseil général pour l'adoption du message 158 ayant permis cet investissement ».

M. François Vallat, Vice-syndic, prend la parole

ENGAGEMENT D'UN ANIMATEUR SOCIOCULTUREL

« Suite à l'acceptation par le Conseil général d'un poste d'animateur socioculturel au budget 2025, le Conseil communal a procédé à l'engagement de M. Dave Rosolen au 01.06.2025. M. Rosolen est délégué à l'enfance et à la jeunesse de la commune de Gbloux à 60%. Une première séance de la Commission jeunesse et M. Rosolen est agendée au 2 juin prochain.

Nous souhaitons la bienvenue à M. Rosolen et nous réjouissons de son engagement au service de la jeunesse de Belfaux ».

M. Gabriel Litzistorf, conseiller communal, prend la parole.

INFORMATIONS SUR L'AVANCEMENT DE L'EXTENSION ET DU RENOUVELLEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION (STEP) DE PENSIER

« Le dossier progresse avec une dernière mise à l'enquête publiée dans la Feuille officielle du 16 mai 2025. Celle-ci concerne le changement d'affectation du garage existant en station de transformation électrique, nécessaire au fonctionnement de la nouvelle STEP. Il s'agit d'une simple formalité administrative.

Initialement, l'OFEV (Office fédéral de l'environnement) devait communiquer, en septembre 2024, le montant de la subvention destinée au traitement des micropolluants. Or, en mars 2025, aucun retour n'avait encore été reçu à ce sujet. Le comité de la STEP, par l'intermédiaire du bureau mandataire, a donc sollicité une rencontre avec le canton afin d'accélérer le processus.

À la mi-mai 2025, une réponse du canton a été promise. Celle-ci dépendra des coûts liés au nouveau site de la station, dont l'emplacement a été imposé par les autorités cantonales.

Ainsi, le début officiel des travaux est prévu entre juillet et août 2025. Une demande anticipée de démarrage a été déposée, dans le but de respecter les délais requis pour pouvoir bénéficier des subventions fédérales ».

Mme Marianne Aebischer, conseillère communale, prend la parole.

CRÈCHE BARBOTINE

« La Crèche Barbotine célèbre cette année ses 20 ans d'existence. Une manifestation, jumelée à la fête de l'été et réunissant, entre autres, les autorités des communes membres, soit Belfaux, Grolley-Ponthaux, La Sonnaz et Misery-Courtion sera organisée le mercredi 2 juillet de 17h00 à

20h00 dans cette même salle. Les équipes éducatives sont très motivées pour organiser des activités à partager en famille.

Des photos de 2005 à nos jours seront projetées en continu. Une petite partie officielle et un apéritif complèteront la manifestation pour marquer cet événement qui réunira environ 400 personnes, dont une centaine d'enfants ».

REVISION DE LA LOI SUR L'AIDE SOCIALE (LASoc) ET NOUVELLE LOI SUR LES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LES FAMILLES (LPCFam)

« Ces deux lois entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2026. La semaine prochaine, une séance est organisée par l'Association des communes fribourgeoises pour parler de l'avancement des travaux. Je vous transmettrai de plus amples informations lors d'une prochaine séance du Conseil général ».

M. Ilias Nafai, conseiller communal, prend la parole

« L'année écoulée a vu plusieurs réalisations et progrès importants effectués au sein du dicastère des constructions, bâtiments et patrimoine.

TRAVAUX SUR LE SITE DE L'ECOLE

« Je prendrai la parole au point 6.1, message 165, pour vous présenter les travaux réalisés au sein de l'école.

Douze salles de classe ont été entièrement rafraîchies : murs repeints, mobilier renouvelé et vaisselle de la salle des maîtres remplacée.

Un grand merci à nos enseignant.e.s et directrice d'école pour leur participation bénévole à la rénovation de la salle des maîtres et à notre personnel de l'édilité pour la qualité de leur travail, qui a permis de limiter les dépenses et dépenser moins que le budget initialement prévu.

Dans la halle de gym, de nouvelles armoires ont été installées pour les élèves et les clubs sportifs.

Un grand pas a été réalisé sur la gestion des accès. Pour avoir une meilleure visibilité sur la gestion de ces accès au site de l'école, nous avons inventorié toutes les clés délivrées à ce jour et nous sommes en train d'établir un listing de toutes les personnes ayant ces accès.

À ce titre, toutes les sociétés sportives, associations et entités ayant les accès, vont être sollicitées cet été pour nous communiquer les détenteurs pour chaque clé, et nous profiterons de cette occasion pour que les anciennes clés nous soient rétrocédées. Le remplacement des serrures et des clés par des systèmes électroniques plus sûr et modulaire se poursuit à un rythme soutenu.

PATRIMOINE

Sur le plan patrimonial, le Groupe de recherche historique de Belfaux a été dissous après 41 ans d'existence, lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 avril 2025. Cependant, pour continuer la valorisation de notre histoire communale et en partenariat avec les membres du comité du GRHB, nous avons décidé de créer la Commission historique et patrimoniale.

Le GRHB a accepté de transférer ses fonds à cette commission pour financer des projets choisis. La mission de cette future commission sera de conserver et inventorier nos archives et objets, organiser les expositions ou conférences, et gérer un fonds dédié aux projets locaux.

Je remercie vivement tous les membres du feu comité du GRHB pour leur collaboration proactive et constructive pour cette transition et de leur confiance pour le transfert des fonds.

Je profite de ce micro pour faire un appel citoyen pour candidater à cette commission ! à venir mettre votre compétence au service de la valorisation de notre patrimoine commun !

Si vous êtes passionné d'histoire et de patrimoine, étudiant, professionnel ou retraité, si vous avez une expérience dans le domaine de la construction, de la communication, des médias, de l'art, de l'archivage, du journalisme ou tout simplement passionné, sachez que plusieurs projets peuvent être réalisés :

- comme des expositions (vous n'imaginez pas les trésors historiques à mettre en valeur),
- participer et mettre en place la stratégie d'archivage,
- promouvoir le patrimoine avec la création de chaînes sur les médias sociaux dédiés au patrimoine du village
- réaliser des interviews sur les sujets spécifiques de l'histoire de notre village

- faire des enquêtes et la création d'arbres généalogiques des grandes familles du village, la mise en valeur digitale de ce patrimoine... etc.

Les projets seront décidés et réalisés dans le cadre de cette commission.

À ce titre, je suis très fière de vous annoncer qu'une grande première a été réalisée dans notre commune et peut être dans notre canton dans le cadre de la préservation du patrimoine.

Grâce au concours bénévole d'entreprises locales et de la paroisse Saint-Étienne, l'église de Belfaux a fait l'objet d'un scan 3D complet. Cette maquette numérique qui constitue le premier monument de Belfaux entièrement numérisée. Il a été présenté lors de la dernière assemblée du GRHB. Ce modèle sera un outil précieux pour l'entretien, la conservation et déterminant pour d'éventuelles restaurations futures.

Donc restez alerte, une communication va paraître dans le prochain Flash et un appel à candidature pour faire partie de cette commission y figurera ».

GESTION DES BATIMENTS – DIGITALISATION

La digitalisation ne touche pas uniquement le patrimoine, mais aussi nos bâtiments.

Un grand effort a été mis, et nous sommes heureux de vous annoncer que tous les plans de nos bâtiments communaux sont désormais numérisés. Leur numérisation est une première étape nécessaire pour un accès rapide à l'information et augmenter l'efficacité de notre gestion.

Sur cette base, nous avons mis en place une application mobile de saisies, de suivis des demandes de conciergerie. Ainsi chaque requête d'intervention est maintenant directement saisie sur place par natel et est accompagnée de photos, de délais, d'un texte et d'une géolocalisation sur les plans. Les directrices d'école, de la crèche, le service technique de la commune ont été formés à son utilisation. Un grand merci à eux d'avoir joué le jeu et d'implémenter avec proactivité ces nouvelles solutions de travail.

Je vous ai parlé du premier monument digitalisé de la commune, sachez que nous avons aussi maintenant le premier bâtiment communal entièrement digitalisé. En effet, en prévision des études à venir, la halle de gym a également été entièrement scannée et modélisée, et nous disposons aujourd'hui des plans justes et conformes à l'existant. Nous permettant d'entrevoir sereinement les prochaines études concernant ce bâtiment.

Ces prochaines études s'inscrivent dans le cadre de l'élaboration d'une vision à moyen long terme de nos bâtiments

À la demande du Conseil général, nous avons constitué un groupe de travail pour nous pencher et élaborer cette stratégie communale.

Le groupe de travail a effectué un travail clé en dressant l'inventaire de nos besoins en locaux et infrastructures, en s'appuyant sur un sondage auprès de la population et sur les études existantes. Ces besoins ont ensuite été déclinés en différents projets multidisciplinaires et analysés sous l'angle d'une analyse multicritères.

Il en ressort actuellement, pour avancer vers l'élaboration d'une stratégie, la nécessité préalable d'étudier le potentiel de surélévation de la halle et du Cycle 2 et à évaluer le coût de leur mise aux normes énergétiques. Sur cette base, le cahier des charges a été réalisé, les offres validées au conseil communal et les études débiteront la semaine prochaine pour un résultat attendu en septembre.

Pour le travail important effectué, je tiens à remercier les membres de ce groupe pour leurs discussions constructives.

CONSTRUCTIONS

Nous avons optimisé nos processus : toutes les demandes de construction reçues avant le mardi obtiennent désormais une réponse dans la semaine. Bravo et merci au personnel administratif pour sa rigueur et son professionnalisme.

Pour permettre une meilleure transparence envers le citoyen et une bonne gestion du temps de part et d'autre, nous avons publié les dates des commissions de constructions afin que chaque citoyen / architecte puisse planifier ses rendus.

L'année passée, la Commission des constructions et son groupe restreint ont examiné 49 dossiers, dont 12 en procédure ordinaire. Je tiens à remercier les membres dévoués de cette belle commission, qui se réunit une fois par mois de 18h jusqu'à parfois 23h à analyser des dizaines et

des dizaines de plans, et le tout dans une belle ambiance ! C'est un vrai plaisir et honneur pour nous que de présider de tels groupes.

M. **Diego Frieden**, conseiller communal, prend la parole.

GESTION DES DECHETS ENCOMBRANTS

« Je souhaite consacrer cette communication à un seul sujet, mais suffisamment important, à savoir la gestion des déchets encombrants. Celle-ci fait l'objet de nombreux débats au sein de notre commune, et la politique du Conseil communal a été contestée. Or nous prenons cette situation au sérieux, et souhaitons d'une part apporter des réponses aux questions qui sont ressorties, et d'autre part mener les réflexions nécessaires pour trouver des solutions aux problèmes qui existent et que nous reconnaissons, et dont nous assumons la responsabilité.

Tout d'abord, rappelons qu'il n'existe pas de définition légale d'un déchet encombrant. Contrairement à ce que son nom semble suggérer, il n'y a par exemple pas de dimension minimale. Il existe un maximum technique de 2 mètres par objet imposé par la Saidef, où tous les déchets encombrants sont incinérés, exactement comme c'est le cas pour les ordures ménagères dans les sacs officiels gris. Dès lors, la différence entre ces deux types de déchets est que ceux encombrants ne sont pas soumis à la taxe, donc leur dépôt est gratuit, mis à part pour la taxe annuelle sur les déchets payée par tous les contribuables ainsi que certaines entreprises qui le souhaitent, pour ne pas avoir à jeter leurs déchets ailleurs.

Tous les autres critères d'acceptabilité sont définis par le Conseil communal, ce qui rend chaque situation unique et pas toujours comparable. Ainsi, actuellement est considéré comme déchet encombrant un objet qui ne peut être jeté dans un sac officiel de 35 litres. Pour simplifier, nous avons installé un gabarit qui représente ce volume : ce qui rentre dedans est refusé. Nous demandons aussi que si un objet peut y entrer avec un effort raisonnable, par exemple en le pliant, il soit également jeté dans les sacs officiels. Je tiens à préciser le fait qu'il n'est, contrairement à certaines rumeurs, nullement demandé de découper, ou encore de casser des objets durs. Par contre, nous demandons de séparer la ferraille, par exemple sur les meubles. En effet, celle-ci peut être récupérée. Sont admis aussi le sagex, car il accompagne souvent l'emballage de meubles ou autres objets de grande taille, et est volatil s'il est mis en pièces, ainsi que le bois, pour son caractère écologique et durable, sous toutes leurs tailles et formes. En ce qui concerne les flacons, ils peuvent être mis dans la benne si leur volume dépasse 2 litres. Je rappelle que tout flacon peut être rapporté gratuitement dans les commerces qui les vendent.

Le problème principal est représenté par le plastique, qui constitue une part très importante des déchets, jusqu'à 40% du volume d'un sac poubelle ordinaire, mais seulement 15% de son poids ! Jusqu'à présent, les solutions de recyclage du plastique n'étaient vraiment pas satisfaisantes, avec des transports en camion, parfois jusqu'au-delà de nos frontières. Cela est heureusement en train de changer, et le Conseil communal souhaite explorer sérieusement la revalorisation du plastique également. Cela passerait par la vente de sacs dédiés uniquement au recyclage du plastique, récupérés ensuite à la déchetterie.

Le but du Conseil communal est d'avoir des règles simples et justes, et compréhensibles pour chaque utilisatrice et utilisateur de la déchetterie intercommunale des Prés. Nous visons une égalité de traitement pour chacun-e, même si cela ne peut être garanti à 100%. Le personnel communal en charge de cette tâche souvent ingrate opère de façon stricte, mais pas absolue. Il dispose toujours d'une marge de manœuvre, et c'est son jugement qui est appliqué, en tenant toujours compte de la situation des personnes. Nous avons rappelé ce principe aux surveillants de la benne des encombrants.

La commune a reçu des signalements d'entreprises ou d'individus ne respectant pas les directives fixées pour l'utilisation de la déchetterie : sachez que nous sommes conscient-e-s du problème, mais une surveillance absolue n'est pas réaliste non plus. Dans tous les cas, les entreprises sises hors communes de Belfaux où La Sonnaz ne peuvent pas utiliser la déchetterie à titre professionnel, et les conventions avec des entreprises qui ont quitté les deux communes sont dénoncées.

Comme je l'ai dit d'entrée, pour trouver des solutions ensemble, il faut réfléchir ensemble : voilà pourquoi le Conseil communal a décidé de remettre sur pied le groupe de travail Gestion des déchets, intégrant des membres de la Commission Énergie et Environnement, donc représentatif du Conseil général et de la population, et des employés communaux. Ce groupe de travail se réunira prochainement, en commençant par examiner les nombreuses suggestions reçues, également de la part de membres de ce conseil. Notre objectif commun doit être d'avoir une déchetterie fonc-

tionnelle où règne une situation apaisée, en respectant l'objectif écologique et économique, ainsi que les critères légaux ».

M. Frantz Simonis, conseiller communal, prend la parole.

ECOLE DE BELFAUX

RESSOURCES HUMAINES

« Une enseignante quittera son poste à l'automne 2025. Un poste à 100 %, en contrat à durée indéterminée, a donc été mis au concours. Nous avons reçu plus de 60 dossiers de candidature, un signe de l'attractivité de notre établissement. Nous avons le plaisir de vous informer que M. Loris Tamaro a été engagé. Âgé de 26 ans, il terminera sa formation à la HEP cette année. Il sera le deuxième homme dans l'équipe enseignante de l'école.

EFFECTIFS ET CLASSES

Le nombre d'élèves pour la rentrée prochaine nous permet de maintenir le nombre actuel de classes. Toutefois, nous nous éloignons de l'ouverture d'une classe 1-2H. Rappelons que les parents avaient jusqu'au 31 mars pour demander le report de la scolarisation de leur enfant.

CAMP DE SKI A SIVIEZ (17 AU 21 FEVRIER 2025)

Environ 82 enfants y ont participé. Ce fut un magnifique camp, sous le soleil et avec de très bonnes conditions de neige, directement au pied des pistes. Le retour des parents a été très positif, l'ambiance sur place était excellente. Un film a été réalisé et mis en ligne sur le site Internet de l'école, accessible aux parents via un mot de passe. La réservation est déjà faite pour l'an prochain. M. Ramet, responsable du camp, prévoit désormais une réservation automatique pour les années futures.

SOIREE SUR LE HARCELEMENT ET L'INTIMIDATION (4 FEVRIER 2025)

Le Conseil des parents a organisé une soirée thématique sur le harcèlement et l'intimidation à l'école, qui s'est tenue le 4 février dernier. Cet événement a rassemblé plus de 130 parents, preuve de l'intérêt et de l'engagement de notre communauté éducative pour cette problématique importante.

Des intervenants spécialisés ont permis d'enrichir les échanges, et la qualité des discussions a été largement saluée.

AUTRES EVENEMENTS MARQUANTS DE CETTE FIN D'ANNEE SCOLAIRE

- *Les traditionnelles sorties scolaires ;*
- *Un spectacle de danse d'enfants de Sicile dans le cadre du festival RFI Kids ;*
- *Le passage de toutes les classes dans le bus de prévention des TPF ;*
- *L'action "Coup de balai" le 10 et 17 juin impliquant toutes les classes ;*
- *Notre traditionnel bal de fin d'année, prévu le 27 juin ;*
- *Et enfin la clôture de l'année scolaire le vendredi 4 juillet.*
- *La participation de l'école à la fête de Belfaux-Belfête au mois de septembre 2025.*

SECURITE SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE

A la suite de l'accident malheureux impliquant un enfant sur le passage piéton de la route de Corminboeuf, le Conseil communal compte prendre des mesures concrètes pour renforcer la sécurité aux abords de l'établissement scolaire.

Une étude est actuellement en cours afin de limiter la vitesse à 30 km/h dans la zone de l'école. Parallèlement, la direction de l'école a été sollicitée pour recenser des parents intéressés à assurer la patrouille scolaire, contre rémunération.

Huit parents se sont déjà portés volontaires. La possibilité de financer cette mesure est également à l'étude, dans le but d'assurer une présence accrue aux heures critiques.

La sécurité des élèves reste une priorité absolue pour le Conseil communal. Nous remercions chaleureusement les parents engagés dans cette démarche citoyenne.

AES

Le projet de mise en place d'une permanence pour l'accueil extrascolaire durant les vacances scolaires poursuit son chemin. Une convention avec la commune de Granges-Paccot est en cours de finalisation et devrait voir le jour très prochainement.

Une rencontre entre les responsables des deux structures AES concernées est prévue au début du mois de juin afin d'assurer une coordination optimale des prestations et de l'organisation.

Par ailleurs, d'autres communes, telles que Grolley-Ponthaux et Misery-Courtion, ont également manifesté leur intérêt pour ce projet. Toutefois, leur participation est conditionnée à une adaptation préalable de leurs statuts, en particulier ceux liés au règlement scolaire.

NOUVELLE CONSTRUCTION DU CO DE GIVISIEZ

Le 18 mai dernier, une étape déterminante a été franchie pour l'avenir de l'enseignement secondaire dans notre région : les citoyennes et citoyens des 26 communes membres de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français ont accepté, à une majorité de 76,8 %, le crédit d'ouvrage de 81,7 millions de francs pour la construction d'un nouveau CO et d'une salle de sport triple à Givisiez.

Pour mémoire, ce nouveau CO comprendra 36 salles de classe et accueillera jusqu'à 800 élèves d'ici 2030, dont environ 250 élèves du Haut-Lac français, provenant notamment de Belfaux, Corminboeuf, Courtepin, Givisiez, Grolley-Ponthaux, Misery-Courtion et La Sonnaz. L'ouverture est prévue pour la rentrée scolaire d'août 2028. Le permis de construire ayant été délivré récemment par la Préfecture de la Broye, les travaux devraient débuter dès cet été.

Toutefois, le Conseil communal de Belfaux tient à souligner plusieurs points essentiels à ses yeux :

- Tout d'abord, s'agissant de l'éventuel achat de places de parc aux CFF, notre délégué au sein de l'Association COSHAL a été mandaté pour exiger une négociation ferme sur les prix. Il est impératif de ne pas céder aux conditions standard des CFF sans discussion rigoureuse.*
- Ensuite, nous demandons que la commission de Bâtisse (COBât) soit constituée avec au moins un représentant par commune concernée, afin d'assurer une gouvernance transparente et équitable de ce projet.*
- Enfin, au vu des importants financements publics engagés, notamment via l'agglomération, une maîtrise stricte des coûts est exigée.*

Le Conseil communal restera vigilant et engagé pour que ce projet se réalise dans les meilleures conditions, dans l'intérêt des élèves, des familles et des communes partenaires ».

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

3. Désignation de l'organe de révision des comptes communaux pour la période 2025-2027 (message 2 de la Commission financière)

Le Président donne la parole à M. **D. Corpataux**, Président ad intérim de la Commission financière. Celui-ci donne la lecture du message 2 de la Commission financière qui a été distribué aux membres du Conseil général. Il n'est pas transcrit dans ce procès-verbal.

Après la lecture du message, le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et soumet la désignation de l'organe de révision des comptes communaux au vote du Conseil général.

Résultat du vote

Le Conseil général désigne, à l'unanimité par 28 voix, la société Core Fiduciaire Revicor SA en qualité d'organe de révision pour une durée de 3 ans.

4. Election d'un membre de la Commission financière

Le Président indique qu'à la suite de la démission de M. T. Nydegger, le Conseil général doit procéder à l'élection d'un nouveau membre.

Il donne la parole à M. **C. Thode** pour la présentation de M. T. Nydegger.

« Au nom du groupe Le Centre Belfaux-Futuro, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter Monsieur Thierry Nydegger pour le poste de membre de notre Commission financière.

Thierry est marié et père de trois enfants. Il habite à Belfaux depuis 22 ans et a été actif il y a quelques années comme entraîneur de foot à l'ES Belfaux et responsable financier du Team AFF.

Thierry a complété diverses formations en comptabilité. Il a un diplôme d'expert en finance et controlling. Après un passage de près de 9 ans chez PwC comme responsable romand des services comptables, il travaille, depuis quelques mois, pour la fiduciaire BDO en tant que Responsable du département fiduciaire de la succursale de Fribourg et a également été nommé comme responsable pour la Romandie de la mise en place, le développement et le suivi des services fiduciaires pour les sociétés internationales.

Dans ses loisirs, Thierry adore la lecture, voyager et est aussi un fan de Bandes dessinées, sa collection représente plusieurs centaines d'albums.

Nous espérons que le Conseil général lui manifestera sa confiance en l'élisant à cette fonction ».

M. T. Nydegger est le seul candidat.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet sa candidature au vote du Conseil général.

Résultat du vote

Le Conseil général élit par acclamation M. T. Nydegger, membre de la Commission financière.

5. Election d'un membre à la Commission d'aménagement

Le Président indique qu'à la suite de la démission de M. G. Vona du groupe Le Centre Belfaux-Futuro, le Conseil général doit procéder à l'élection d'un nouveau membre.

Il donne la parole à Mme **C. Barras** pour la présentation de M. Laurent Bossy.

« Le groupe Le Centre Belfaux-Futuro a le plaisir de présenter la candidature de Monsieur Laurent Bossy pour rejoindre la Commission d'aménagement. Laurent est natif de Chenaleyres. Il est marié et papa d'un enfant. Il habite à l'Impasse du Petit-bois depuis de nombreuses années.

Taxidermiste animalier de formation, il travaille actuellement comme collaborateur technique pour le département de médecine à l'université de Fribourg et ceci depuis plus de 20 ans.

En dehors de ses activités professionnelles, il est passionné de montagne, de ski et de chasse.

Au nom du groupe Le Centre Belfaux-Futuro, je vous remercie de soutenir cette candidature ».

M. L. Bossy est le seul candidat.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet la candidature de M. L. Bossy au vote du Conseil général.

Résultat du vote

Le Conseil général élit par acclamation M. L. Bossy, membre de la Commission d'aménagement.

6. Approbation de la modification des statuts de l'Association de la Crèche Barbotine (message 162)

6.1. Présentation du message par le Conseil communal et discussion

Le Président donne la parole Mme **M. Aebischer**.

« Les statuts actuels de l'Association de la crèche Barbotine datent du 25.02.2021. La mise à jour s'avère nécessaire suite à la fusion de Grolley et Ponthaux, mais aussi pour permettre une flexibilité accrue pour la tenue des assemblées et pour y apporter des corrections mineures de numérotation. Les nouveaux statuts ont été établis sur la base du document type édité par le SEJ (Service de l'Enfance et de la Jeunesse).

Les principales modifications sont les suivantes :

Art. 9 : Convocation

¹ L'assemblée des délégués siège au moins deux fois par année **au plus tard le 30 avril** (au lieu du 28 février) pour les comptes et **au plus tard le 31 octobre** (au lieu du 30 octobre) pour le budget.

² L'assemblée des délégués est convoquée par le comité de direction au moyen d'une convocation adressée à chaque conseil communal **au moins 20 jours à l'avance** (au lieu de 30 jours)

Art. 14 Attributions du comité de direction

m) Le comité de direction demande 3 offres aux organes de révision. Les offres, non ouvertes, sont transmises à la commission financière qui fait ensuite une proposition à l'assemblée des délégués.

Art. 16 Commission financière

³ La rémunération de la commission financière est à comptabiliser dans le compte de fonctionnement de la crèche.

Art. 17 Organe de révision

⁵ L'organe de révision est désigné pour le contrôle d'un à trois exercices. Son mandat prend fin avec l'approbation des derniers comptes annuels. Une ou plusieurs reconductions sont possibles, toutefois, la durée du mandat d'un organe de révision ne peut excéder six ans consécutifs ».

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, le Président clôt la discussion.

6.2. Vote

Le Président soumet au vote du Conseil général la modification des statuts de l'Association de la Crèche Barbotine.

Résultat du vote

La modification des statuts est acceptée à l'unanimité par 28 voix.

7. Décompte final du crédit accordé pour la rénovation de 12 salles de classe (message 163)

7.1. Présentation du message par le Conseil communal

Le Président donne la parole à M. I. Nafaï, conseiller communal.

Ce dernier remercie la directrice de l'école d'avoir saisi l'opportunité de la rénovation de la salle des maîtres pour organiser un « team building » entre les enseignants. Il salue également la qualité du travail accompli par le service de l'édilité. Grâce à ces deux initiatives, le projet a pu être mené à bien tout en restant en deçà du budget alloué.

7.2. Préavis de la Commission financière

Le Président donne la parole à Mme C. Barras, secrétaire de la Commission financière.

« A la suite de son analyse des pièces reçues pour sa revue, la commission financière a pris connaissance que le décompte final présente un solde de CHF 150'609.75 soit un montant inférieur de CHF 19'390.25 au budget voté de CHF 170'000.00.

Suite à ces constatations, la Commission financière tient à rappeler qu'elle ne fait pas d'audit et que pour son analyse, elle se fie aux documents transmis et soumis par la Commune et ne peut donc pas se prononcer sur son exhaustivité.

Elle propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.

Pour la Commission financière, Dominique Corpataux, président par intérim, Chantal Barras, secrétaire.

7.3. Complément d'information par le Conseil communal et discussion

Le Président donne la parole au Conseil communal. Celui-ci n'a pas de complément d'information à donner.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

7.4. Vote

Le Président soumet le décompte final du crédit accordé pour la rénovation de 12 salles de classe au vote du Conseil général

Résultat du vote

Le décompte final du crédit accordé pour la rénovation de 12 salles de classe est accepté à l'unanimité par 28 voix.
--

8. Décompte final du crédit accordé pour l'acquisition et la mise à jour de logiciels informatiques *(message 164)*

8.1. Présentation du message par le Conseil communal et discussion

Le Président donne la parole à M. **V. Schickel**.

Il relève qu'une petite erreur a été repérée en page 6 : un zéro s'est glissé dans le total du projet. Il s'agit en réalité d'un montant de CHF 200'000.00. Cette coquille n'a toutefois aucun impact sur les chiffres du décompte budgétaire. Il se tient par ailleurs à disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

8.2. Préavis de la Commission financière

Le Président donne la parole à Mme **C. Barras**, secrétaire de la Commission financière.

« A la suite de son analyse des pièces reçues pour sa revue, la Commission financière a pris connaissance que le décompte final présente un solde de CHF 219'600.50 soit un montant supérieur de CHF 19'600.50 au budget voté de CHF 200'000.00.

Suite à ces constatations, la Commission financière tient à rappeler qu'elle ne fait pas d'audit et que pour son analyse, elle se fie aux documents transmis et soumis par la commune et ne peut donc pas se prononcer sur son exhaustivité.

Elle propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.

Pour la Commission financière, Dominique Corpataux, président par intérim, Chantal Barras, secrétaire ».

8.3. Complément d'information par le Conseil communal et discussion

Le Président donne la parole au Conseil communal. Celui-ci n'a pas de complément d'information à transmettre.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.4. Vote

Le Président soumet le décompte final du crédit accordé pour l'acquisition et la mise à jour de logiciels informatiques au vote du Conseil général

Résultat du vote

Le décompte final du crédit accordé pour l'acquisition et la mise à jour de logiciels informatiques est accepté à l'unanimité par 28 voix.

9. Rapport de gestion 2024

9.1. Présentation du rapport par le Conseil communal et discussion

Le Président donne la parole au Conseil communal. Celui-ci n'a pas de complément d'information à transmettre.

Le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

10. Comptes 2024

10.1. Présentation du message relatif aux comptes par le Conseil communal

M. T. Nydegger se récusé en raison d'un conflit d'intérêt.

Dès cet instant, 27 conseillers généraux participent aux débats.

Le Président donne la parole à M. **F. Vallat**, Vice-syndic en charge du dicastère des finances.

M. Vallat précise que le résultat se solde par un bénéfice de CHF 879'847.70. Ce qui représente un différentiel entre le budget 2024 et les comptes 2024 s'élevant à CHF 1'600'000.00. Cette différence s'explique en grande partie par la diminution des charges de transfert de diverses associations, de charges du personnel, de dépenses qui n'ont pas été effectuées dans les charges de biens et services et des revenus supplémentaires l'élevant à environ CHF 871'000.00.

M. Vallat rend attentifs les membres du Conseil général que les charges de transfert vont augmenter fortement puisqu'un certain nombre de dépenses ont été acceptées par les assemblées des associations (CO de la Sarine et du Haut-Lac français, l'AESC concernant la nouvelle STEP, les bases de départ des services du feu du district...).

Il rappelle également que 72% des revenus fiscaux de la commune proviennent de l'impôt sur les personnes physiques, ce qui nécessite une vigilance accrue sur l'évolution de la structure des contribuables de Belfaux. Contrairement à d'autres communes, Belfaux ne compte pas de grandes entreprises générant un impôt sur les personnes morale significatif. Il souligne par ailleurs que si l'augmentation du nombre de contribuables n'avait pas été prise en compte, il y aurait eu une différence de CHF 110'000 francs sur les recettes.

Enfin, il aborde le programme d'assainissement des finances (PAF) proposé par le Conseil d'Etat, qui prévoit des réductions de 490 millions de francs dans le fonctionnement. Ces mesures entraîneraient un report de charges sur les communes dans divers domaines à hauteur de plus de CHF 200'000.00 par an à charge de la commune entre 2026 et 2028, si elles sont adoptées sans opposition.

Il conclut en évoquant les discussions en cours au sein de l'Association des communes fribourgeoises. Il a participé, avec Mme I. Bersier, à des groupes de travail où des contrepropositions ont été formulées. Il espère que ces démarches permettront aux communes de faire entendre leur voix face aux décisions à venir du Conseil d'Etat.

Le Président ouvre la discussion

La parole n'est pas demandée, il clôt la discussion.

10.2. Présentation générale des comptes de résultat et d'investissements 2024

Le Président passe les comptes par fonction en revue et ouvre la discussion après chaque chapitre.

0 Administration générale

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

1 Ordre public et sécurité publique, défense

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

2 Formation

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

3 Culture, sport et loisirs

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

4 Santé

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

5 Prévoyance sociale

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

6 Trafic et télécommunications

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

8 Economie publique

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

9 Finances et impôts

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

10.3. Préavis de la Commission financière

Le Président donne la parole à M. **D. Corpataux** de la Commission financière.

« Préambule »

La loi sur les communes impose la vérification des comptes par un organe de révision externe, la Commission financière se réservant celles des décomptes d'investissements et le contrôle des conditions du taux des emprunts.

L'organe de révision a présenté son rapport au Conseil communal le 25 mars 2025.

La Commission financière a pris connaissance des comptes de résultat et des investissements et des détails figurant dans les différents chapitres lors de sa séance du 8 avril 2025. Lors de cette séance, la Commission financière a obtenu des explications de chaque Conseiller communal, de Madame Bersier, administratrice des finances ainsi que du secrétaire communal, Monsieur Savoy. La Commission financière les remercie pour l'important travail de préparation effectué et pour les réponses apportées aux questions.

Emprunts

En ce qui concerne les divers emprunts souscrits par la Commune de Belfaux, la Commission financière n'a pas à s'exprimer présentement sur leur renouvellement. La Commune de Belfaux dispose actuellement des emprunts suivants : emprunt de CHF 3'500'000.00 souscrit le 15 décembre 2019 pour une période de 9 ans auprès de la BCF avec un taux d'intérêt de 0.55%; emprunt de CHF 10'000'000.00 (crédit de construction pour le bâtiment de la Petite Enfance) souscrit

le 10 décembre 2018 pour une période de 10 ans auprès de la BCF avec un taux d'intérêt de 0.83%; emprunt de CHF 2'000'000.00 souscrit le 18 décembre 2020 pour une période de 5 ans auprès de la SUVA avec un taux d'intérêt de 0.09% et finalement un emprunt de CHF 2'000'000.00 souscrit le 30 septembre 2021 pour une période de 5 ans auprès de la SUVA à un taux d'intérêt de 0.04%.

Le total des emprunts au 31 décembre 2024 est de CHF 17'500'000 et les intérêts annuels payés sur ces derniers sont de CHF 106'578.85.

Comptes de résultats

Le budget 2024 de la Commune de Belfaux prévoyait un résultat négatif de CHF 711'915.00. Les comptes de résultat laissent apparaître un bénéfice de CHF 879'847.72.

La différence entre les comptes de résultat et le budget est de CHF 1'591'762.72. Comme pour les comptes 2023, cette différence est imputable majoritairement aux impôts ordinaires. Suite aux recommandations de la Commission financière, le Conseil communal applique une nouvelle base de calcul des impôts des personnes physiques pour le budget 2025. Le nouveau calcul prend en compte l'évolution de la population, ce qui devrait permettre de réduire cette différence systématique observée entre le budget et les comptes.

Evolution des capitaux propres et état de la dette

Du fait du résultat positif de 2024, le total des capitaux propres de la Commune de Belfaux s'établit au 31.12.2024 à CHF 6'307'373.81. Cet excédent au bilan devra permettre d'absorber les déficits planifiés pour les exercices 2025 à 2029.

La dette nette de la Commune de Belfaux au 31 décembre 2024 (selon l'indicateur no1 MCH2) est de CHF 8'456'556.60, en diminution de CHF 461'230.95 (soit 5.2%) par rapport à l'exercice précédent. La dette par habitant s'établit ainsi à CHF 2'437.05 (selon l'indicateur n°7 MCH2), en diminution de CHF 181.00 (soit 6.9%) par rapport à l'exercice précédent.

Les indicateurs financiers 2024 sont pour la plupart meilleurs qu'en 2023. Ces derniers peuvent cependant varier très rapidement, en particulier avec les investissements futurs liés aux associations intercommunales et avec les variations de charges de transfert. Le détail des indicateurs est documenté dans les pages 118 à 126 des comptes.

Remarques

La Commission financière est très satisfaite du résultat 2024. Elle constate que cet exercice améliore à nouveau la robustesse du bilan et permet de supporter la planification financière présentée par le Conseil communal. Toutefois la volatilité des charges de transfert et, en particulier, les investissements en cours pour la STEP de Pensier, le CO de Givisiez et les bases de départ des pompiers auront un impact direct sur la santé financière future. Les mesures de retenue dans les dépenses et d'optimisation des revenus restent nécessaires dans le futur.

Comme mentionné par la Commission financière en 2022 et 2023, l'organe de révision relevait les lacunes du système de contrôle interne. Le rapport d'audit 2024 précise que le système de contrôle interne n'est toujours pas documenté et formalisé dans tous les domaines importants et l'auditeur le considère comme non conforme à la loi suisse. La Commission financière demande instamment au Conseil communal de formaliser le SCI sans délai et d'en assurer la conformité légale. Sur la base des autres critères d'audit, l'organe de révision déclare les comptes annuels conformes aux prescriptions légales et recommande leur approbation.

Conclusion

La Commission financière salue les efforts du Conseil communal de Belfaux pour sa bonne maîtrise des charges en 2024 et le félicite pour l'obtention de ce résultat positif. Elle remercie l'ensemble des acteurs (le Conseil communal, l'administration communale et les auditeurs) pour le travail effectué et pour les documents établis.

La Commission financière, ayant pris connaissance du rapport de l'organe de révision, le préavise favorablement et propose au Conseil général d'approuver les comptes pour l'année 2024.

Pour la Commission financière, Dominique Corpataux, président par intérim, Chantal Barras, secrétaire ».

Le Président ouvre la discussion

Mme E. Corminboeuf du groupe PS, Centre Gauche-PCS et Ouverture prend la parole.

Le groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture remercie le Conseil Communal et l'administration communale pour la clarté et la qualité de la présentation des comptes. Nous saluons le travail rigoureux effectué.

Les comptes sont, cette année encore, bouclés avec un bénéfice, contrairement à ce qui avait été budgété. Ce résultat positif met en lumière la complexité croissante des travaux de planification.

Nous nous inquiétons de l'imprévisibilité des charges ainsi que du peu d'impact que la commune peut avoir sur ces dernières, en particulier sur les charges issues des associations de communes et les charges liées au report des charges cantonales sur les communes. Nous comprenons qu'elles soient difficilement estimables et ne relèvent pas de la responsabilité directe de la commune.

Nous sommes également préoccupés par l'incertitude liée aux futures rentrées financières, qui renforce encore les défis en matière de prévision budgétaire.

Nous espérons que ces éléments pourront être suivis de près et traités de manière anticipative dans la mesure du possible.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

10.4. Rapport de l'organe de révision des comptes

Le Président donne la parole à M. **D. Corpataux**, président par intérim de la Commission financière pour la lecture du rapport de l'organe de révision.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Conseil communal et à la Commission financière de la Commune de Belfaux

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Commune de Belfaux (ci-après la Commune), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultats, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales et au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit 60 (RA 60) *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* et selon les Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'Auditeur relatives à l'Audit des Comptes Annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Commune, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil communal relatives aux Comptes Annuels

Le Conseil communal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux NA-CH et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.

- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Conseil communal notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'Autres Obligations Légales et Réglementaires

Conformément à l'art. 62 de la loi sur les finances communales du canton de Fribourg et à la NAS-CH 890, nous avons constaté que le système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil communal n'est pas documenté par écrit dans tous les domaines importants.

Selon notre appréciation, le système de contrôle interne n'est pas conforme à la loi suisse en raison de l'absence de formalisation et de documentation des contrôles, ce qui explique que nous ne puissions confirmer l'existence du système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels.

En outre, nous recommandons de proposer au Conseil général d'approuver les comptes annuels.

Fribourg, le 14 avril 2025

BDO SA



Catherine Beaud

Révisseure agréée



p.p. Benoît Andrey

Révisseur responsable
Expert-révisseur agréé

Le Président annonce l'arrivée de Mme P. Greber à 20h54.

Dès cet instant, 29 membres participent à la séance, la majorité est à 15.

10.5. Approbation des comptes 2024 et décharge au Conseil communal

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et soumet au vote du Conseil général l'approbation des comptes 2024 ainsi que la décharge du Conseil communal.

Pour le comptage des voix, il est rappelé que M. Nydegger s'est récusé.

Résultat du vote

Les comptes 2024 sont approuvés à l'unanimité par 28 voix.

Le Conseil général donne décharge au Conseil communal

M. F. Vallat adresse ses remerciements aux membres du Conseil général pour l'approbation des comptes 2024, ainsi qu'à l'ensemble du personnel de l'administration, et tout particulièrement à Mme Bersier pour tout le travail qui a été effectué.

M. Nydegger réintègre la salle pour la suite des débats.

11. Détermination du nombre de Conseillers communaux pour la période législative 2026-2031 *(message 165)*

Conformément au message du Conseil communal, celui-ci invite le Conseil général à fixer à sept le nombre de conseillers communaux pour la législature 2026-2031.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet au vote du Conseil général la proposition du Conseil communal.

Résultat du vote

Le Conseil général accepte à l'unanimité par 29 voix de fixer à sept le nombre de Conseillers communaux pour la législature 2026-2031.

12. Détermination du nombre de Conseillers généraux pour la période législative 2026-2031 *(message 4 du Bureau)*

Le Président précise que le Bureau propose de rester à trente membres, conformément au message 4.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet au vote la proposition du Bureau.

Résultat du vote

Le Conseil général accepte à l'unanimité par 29 voix de rester à trente le nombre de Conseillers généraux pour la législature 2026-2031.

13. Propositions

Les membres du Conseil général ont reçu, avec la convocation à la séance, les réponses aux propositions numéro 8 et 9.

Proposition no 8, déposée le 28.05.2024 par Mme A. Felder du groupe PS, Centre Gauche-PCS et Ouverture - Elaboration d'un catalogue de prestations par tranche d'âge à disposition des citoyens de Belfaux

Réponse :

La Commune de Belfaux met à disposition, sur son site Internet, toutes les informations utiles et celles du Giron des sociétés sportives et culturelles de Belfaux. Celles-ci sont régulièrement mises à jour, en voici le condensé :

Noms	Prestations	Catégories	Coordonnées
Vô-Vietnam	Art martial	Sport	Fédération Internationale de Vô-Vietnam Avenue de Sévelin 58 1004 Lausanne 078 730 62 92 fribourg@vo-vietnam.org
Club athlétique de Belfaux	Athlétisme, gymnastique, course à pied	Sport	Madame Solange Berset 079 606 19 74

			info@cabelfaux.ch
Hockey-club de Belfaux	Hockey sur glace	Sport	Monsieur Roland Morel 079 213 98 74 roland-morel@bluewin.ch
Club de lutte Fribourg et environs	Lutte	Sport	Monsieur Didier Quiot 079 378 30 07 didier.vaico@hotmail.com
Moto-club de Belfaux	Motocross	Sport	Monsieur Michel Sallin 079 621 11 79 mitch.65@bluewin.ch
Volleyball club	Volleyball	Sport	Madame Louane Barras 079 810 52 28 louanebrs@gmail.com
Société de Tir à 300m	Cours de tir	Sport	Monsieur Laurent Berset 079 709 51 54 president@tirbelfaux.ch
Société de Tir du Petit Calibre	Cours de tir	Sport	Madame Anne-Catherine Doutaz Menétey 079 295 88 06 anne.doutaz@bluewin.ch
Etoile Sportive de Belfaux ES	Football	Sport	info@esbelfaux.ch
Guggenmusik Les Tricounis	Compagnie de Guggen	Musique	Monsieur Eric Curty 079 306 88 16 christian.colliard@gmail.com
Les Cors du Val de La Sonnaz	Compagnie de cors des Alpes	Musique	Madame Clarisse Cerf 079 275 53 25 clarisse.cerf@bluewin.ch
Fanfare La Lyre	Compagnie de Fanfare + Cours de musique	Musique	Madame Nathalie Barras 079 386 05 77 president@lalyrebelfaux.ch
Chanteclair	Chœur d'enfants / chorale	Chant	Madame Anne Steulet Brown 078 801 48 84

			devaud.serge@bluewin.ch
Chœur mixte St-Etienne	Chœur mixte adultes	Chant	Madame Josiane Berset 079 395 92 51 josiane.beret@bluemail.ch
Compagnie du Carreau	Chœur mixte	Chant	Monsieur Eric Rossier ebersier@mbpavocats.ch
Zumba Kids	Danse enfants	Danse	Jeanne-Fleur Kaufmann 078 845 51 72
BDmania Belfaux – Comin-boeuf	Festival de bandes dessinées	Activité culturelle	Monsieur Alexandre Etienne 079 288 01 53 alexandre.etienne@bdmania.ch
Société des Samaritains	Cours premiers secours / premiers secours	Bénévolat	Monsieur Jean-Luc Roulin 079 613 95 87 jlroulin@gmail.com
Jeunesse de Belfaux	Activité de loisirs	Divers	Monsieur Lucien Robatel 079 951 46 52 belfaux.jeunesse@gmail.com

Le Président donne la parole à Mme **A. Felder**.

Elle est satisfaite de cette réponse.

Proposition no 9, déposée le 28.05.2024 par M. René Krattinger du groupe le Centre Belfaux-Futuro - Pour le budget 2025, le taux utilisé reste celui proposé par le service des Communes, mais qu'en parallèle une deuxième version officielle soit préparée, prenant en compte le/les taux utilisés pour la Commune de Belfaux.

Réponse :

La proposition de M. René Krattinger du groupe le Centre Belfaux-Futuro a déjà été prise en compte dans la préparation du budget 2025 (voir message du 18.11.2024 y relatif, chapitre V) :

Un nouveau paramètre essentiel a été intégré dans l'évaluation des recettes fiscales : l'évolution présumée de la population. Cette donnée permet de rendre l'estimation budgétaire plus précise et réaliste.

1. Un suivi systématique des taux de progression des différentes catégories d'impôts de la commune de Belfaux, comparés aux taux de référence fournis par le Service cantonal des contributions (SCC), a été instauré. Un tableau de suivi, mis à jour chaque année, permettra d'en retracer l'évolution historique et, si nécessaire, d'ajuster les prévisions budgétaires.
2. L'analyse de ces données révèle que les taux de progression des recettes fiscales à Belfaux varient d'une période triennale à l'autre. En particulier, les impôts sur le revenu des personnes physiques affichent, en moyenne, un taux de progression inférieur de 1,3 % à celui recommandé par l'État, sur la période 2018 à 2022.
3. Le tableau ci-dessous présente la variante en rose, basée sur le taux de progression propre à la commune, mettant en évidence une différence négative de CHF 20'200.00 par rapport au budget 2025 présenté.

	Budget 2025 - variante en tenant compte du taux de progression de Belfaux	Différence taux progression réel vs taux SCC 2018-2022	Budget 2025 version URB	Taux progression 2022-2025 retenu pour budget
Nbre d'habitants	3500		3500	
Nbre de contribuables PP	1960		1960	
Nbre de contribuables PM	231		231	
Provision impôts 2025 revenu PP	7'419'800.00	-1.3%	7'509'900.00	8.30%
Provision IS 2025 revenu PP - Cat. 308	127'000.00	-1.3%	125'300.00	8.30%
Provision impôts 2025 fortune PP	603'300.00	4.2%	582'100.00	15.10%
Provision IS 2025 fortune PP - Cat. 308	1'700.00	4.2%	1'600.00	15.10%
Provision impôts 2025 bénéfice PM	608'100.00	9.3%	560'500.00	9.30%
Provision impôts 2025 capital PM	15'100.00	-4.0%	15'800.00	-7.00%
Solde impôts exercice en cours et précédent	8'775'000.00		8'795'200.00	
Différence	- 20'200.00			

Le Président donne la parole au vice-président, M. **V. Stockel**, conformément à l'Art. 32 al. 3 de la Loi sur les communes. Celui-ci demande au Président s'il est satisfait de la réponse à la proposition no 9. M. Krattinger lui répond dans l'affirmative.

Nouvelles propositions

Le Président donne la parole à M. **C. Thode**, au nom du groupe Le Centre Belfaux-Futuro.

Il annonce qu'il souhaite déposer une proposition relative à la déchetterie. Bien qu'il ait été surpris d'apprendre la réactivation de l'ancienne Commission déchetterie, il tient à maintenir sa proposition.

Il rappelle que le texte de sa proposition a été distribué à tous les conseillers généraux avant la séance, afin de faciliter la compréhension d'un sujet qu'il juge technique. Il estime qu'il est plus pratique de pouvoir se référer à un texte écrit, comme il l'a lui-même souvent constaté lors de précédentes interventions verbales de collègues, qui lui avaient paru difficiles à suivre.

Il explique maintenir sa proposition pour trois raisons principales :

1. Il a fallu attendre près de 16 mois avant qu'une évolution notable ait lieu, malgré plusieurs démarches, tant informelles que formelles.
2. Une commission spéciale du Conseil général offrirait une représentation plus large et plus équilibrée de la population.
3. Cette commission aurait un mandat limité dans le temps, et son travail pourrait utilement alimenter celui de la commission du Conseil communal, selon des modalités à définir.

Proposition : Gestion des déchets communaux et de notre déchetterie – Constitution d'une Commission

« Comme il est écrit sur la page de couverture du « MEMODéchets 2025 », je cite : « Nos déchets sont des ressources : préservons-les ensemble. Evitons le gaspillage, trions et VALORISONS ».

Au nom du groupe Le Centre Belfaux Futuro, pour faire suite à l'intervention de M. Alain Bise lors du Conseil général du 29 octobre 2024, à l'entretien que j'ai eu avec M. le Conseiller communal Frieden le 10 décembre 2024, ainsi qu'au courrier envoyé par M. Christophe Zbinden au Conseil communal en avril 2025, je vous fais part de notre préoccupation face à cette situation.

Le but est triple :

1. Retrouver la sérénité ; d'enlever cette boule au ventre à nos citoyens, qu'ils ont quand ils vont à la déchetterie des encombrants.
2. Redonner de la confiance et du plaisir au personnel réceptionnant ces déchets.
3. Mieux gérer et valoriser nos déchets.

On parle d'économie, d'écologie, de tri et de valorisation.

Or nous constatons un problème global et beaucoup de mécontentement parmi les usagers au sujet de la gestion de la déchetterie, particulièrement les encombrants.

Certains usagers lancent leurs déchets refusés dans la Sonnaz ! Ce qui est inadmissible !

Certaines entreprises villageoises envisagent désormais de ne plus payer la taxe au vu du nombre de refus essayés.

De nombreux usagers sont mécontents, ceci, même s'ils ne manifestent pas leur colère par des gestes inappropriés.

Cela crée des conflits avec le personnel de la déchetterie.

Trop de déchets sont refusés pour des motifs obscurs, contraires au bon sens.

D'où de nombreux conflits et une dégradation considérable du climat relationnel depuis le début 2024.

Ça a trop duré ! Il faut que cela cesse.

Au vu de ce qui précède, nous vous transmettons la proposition suivante, assortie de 6 objets qui en découlent logiquement :

Nommer une Commission spéciale « Déchetterie » (au sens de la LCo Art. 36) constituée de 4 membres du Conseil général, de 1 membre du Conseil communal, de 2 membres édilité-déchetterie et de 1 membre avec voix consultative, issu de l'administration communale (ou bien 3CG, 1 CC, 1 Déchetterie et 1 repr. admin. communale à voix consultative).

Cette commission aura la tâche de réorganiser la gestion de nos déchets en tenant compte à la fois des impératifs légaux, de la nécessité d'offrir un service public de qualité à nos concitoyens, tout en valorisant au maximum nos ressources.

- 1. Elle pourra ainsi examiner, entre autres, les 6 objets corrélés (liste non exhaustive !) :*
- 2. Etudier l'installation d'un système de pesée, comme cela se fait déjà ailleurs.*
- 3. Etudier l'installation d'un système d'entrée par carte magnétique afin de limiter les fraudes.*
- 4. Etudier un système de récupération du SAGEX, car des entreprises de recyclage paient pour le récupérer.*
- 5. Etudier une zone de récupération du bois brut (non traité), qui occupe un volume énorme dans les containers des encombrants. Ceci nous coûtera moins cher en évacuation / recyclage.*
- 6. Etudier l'installation d'une benne pour récupérer les plastiques épais ou fins. Là aussi des entreprises paient pour le récupérer.*
- 7. Etudier l'installation d'une benne de type « presse-container » pour compacter les plastiques à récupérer.*

Toutes ces mesures permettraient de diminuer le volume inutilement occupé dans les bennes des encombrants.

A la place on pourrait accepter certains encombrants qui n'ont pas de raison valable d'être refusés comme c'est malheureusement systématiquement le cas aujourd'hui (par ex. : literie moisie, duvets, tuyau d'arrosage, souliers de skis, etc.) ».

Le Président ouvre la discussion.

Mme S. Berset prend la parole.

Elle indique avoir bien pris connaissance de la proposition. Elle reconnaît que les changements concernant la gestion des encombrants ont été mal compris par une grande partie de la population. Elle souligne que ces sujets sont sensibles, car la déchetterie est souvent perçue comme coûteuse, et qu'il est important que les citoyens soient mieux sensibilisés et responsabilisés.

Elle relate avoir été surprise par l'attitude très rigide d'un membre du personnel lors de son passage à la déchetterie. Selon elle, cette rigidité vient d'une application trop stricte des directives décidées par le Conseil communal dans son ensemble, et non par une seule personne.

Elle estime qu'il faut faire preuve de prudence dans la manière de traiter cette problématique, tant pour préserver l'image de la commune que pour répondre aux attentes des citoyens. Elle évoque aussi les coûts croissants liés à la gestion des déchets et la nécessité de prendre des mesures, tout en rejetant l'idée que les problèmes actuels soient la cause de comportements inciviques récents, comme les dépôts sauvages, qu'elle considère comme antérieurs à cette situation.

Elle reconnaît qu'il y a un mécontentement parmi la population, mais doute de la pertinence de créer une nouvelle commission temporaire, alors qu'une commission sur la déchetterie existe déjà et est en voie d'être réactivée. Elle propose plutôt d'ouvrir davantage cette commission existante à des citoyens volontaires, afin d'enrichir les discussions et de mieux prendre en compte les besoins du terrain.

Enfin, elle conclut en appelant à faire confiance au Conseil communal pour piloter cette réactivation, sans créer un organe supplémentaire. Elle recommande donc de ne pas accepter la proposition de créer une nouvelle commission et de réactiver la commission existante.

M. C. Thode remercie Mme Berset pour ses remarques. Il rappelle que l'analyse faite par M. A. Bise lors d'une séance précédente du Conseil général avait déjà mis en lumière plusieurs incohérences. Celles-ci subsistent malgré l'existence de règlement et de lois. Il souligne qu'il n'existe actuellement aucune base légale claire permettant de définir de manière précise ce qu'est un déchet encombrant.

M. C. Thode évoque également un problème d'ordre relationnel, qu'il avait déjà soulevé précédemment. Il regrette que ni lui ni son groupe n'aient été contactés en amont de la séance d'aujourd'hui, estimant qu'une discussion préalable aurait permis d'éviter ce qu'il qualifie de situation regrettable. En conséquence, il maintient sa proposition, considérant qu'un vote formel sur la création de la commission est nécessaire.

M. A. Bise soutient cette proposition. Il suggère qu'une fusion avec l'ancienne commission serait envisageable, à condition que des membres du Conseil général puissent y siéger. Pour illustrer les incohérences actuelles de gestion des déchets, il soulève : dans le MEMO déchets, il est indiqué qu'il est possible de déposer dans les containers des bouteilles de plus de deux litres, alors qu'un sac de 35 litres permettrait d'en contenir bien davantage. Il souligne que ces contradictions démontrent l'urgence d'un règlement plus clair, cohérent et compréhensible pour tous.

Mme S. Berset précise qu'elle n'est pas favorable à la création d'une nouvelle commission alors qu'une commission existante pourrait être réactivée. Elle estime qu'il serait plus logique que les membres du Conseil général, sensibles à la problématique des déchets, se manifestent auprès du Conseil communal pour rejoindre la commission déjà en place. Elle rappelle que la Commission des infrastructures, dans laquelle elle siège, a à plusieurs reprises abordé la question de la déchetterie. Cette commission a même sollicité la Commission Energie et Environnement (CEE) pour qu'elle explore différentes pistes en lien avec la gestion future des déchets à Belfaux. Selon Mme S. Berset, la création d'une deuxième commission constituerait un doublon inutile et entraînerait des coûts supplémentaires.

M. C. Zbinden réagit aux propos tenus précédemment, notamment sur les coûts de la déchetterie. Il souligne qu'il est normal qu'une déchetterie représente un coût pour une commune, mais estime que, dans le cas présent, le coût est excessif et résulte d'une désorganisation importante. Il cite des exemples concrets : du bois, du Sagex ou encore des palettes qui sont régulièrement déposés dans la benne des déchets encombrants, alors qu'ils devraient suivre une filière distincte. Il aborde également le manque de contrôle des vignettes d'accès à la déchetterie. Il constate une affluence de véhicules provenant de l'extérieur de la commune, ou de familles déposant des volumes importants (par exemple, plusieurs canapés). Ayant lui-même observé la situation sur place à plusieurs reprises, il rapporte les difficultés rencontrées par le personnel communal, qui faute de temps n'est pas en mesure d'assurer le contrôle des vignettes d'accès. Il estime que cette situation ne peut plus durer, des mesures concrètes doivent être prises. Il conclut en affirmant soutenir la proposition de créer une commission spéciale, ajoutant qu'il perçoit un large mécontentement parmi la population qui parle de pétition.

M. C. Thode relève que la proposition de mettre en place une commission vise à se faire l'écho d'un problème humain et non uniquement financier ou organisationnel. Il exprime également son incompréhension et son agacement d'avoir appris, en début de séance, que le Conseil communal avait décidé de créer une commission. Il dit se sentir mis devant le fait accompli. Il aurait souhaité une démarche collaborative. C'est dans cet esprit qu'il a pris l'initiative de distribuer son texte relatif à la proposition à tous les membres présents avant la séance. Il déplore que cette proposition soit désormais perçue comme redondante, voire coûteuse, alors qu'elle répond à une réelle attente.

Mme C. Grandjean dit comprendre l'émotion que suscite ce thème, ainsi que celle ressentie au cours de la séance. Elle exprime le souhait que le Conseil communal associe également d'autres commissions, notamment celles de l'énergie et de l'aménagement, car la croissance rapide du quartier de La Gotha entraînera inévitablement de nouveaux défis à relever pour la déchetterie.

Elle conclut en soulignant qu'il serait aussi pertinent d'intégrer des citoyennes et citoyens dans la réflexion.

La discussion n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et soumet la proposition du groupe Le Belfaux-Futuro pour la création d'une commission du Conseil général intitulée « commission spéciale déchetterie » au vote du Conseil général.

Résultat du vote

Cette proposition est acceptée à la majorité avec 17 voix pour, 4 contre et 7 abstentions.

M. D. Frieden remercie le Conseil général et l'informe qu'il se réjouit de travailler avec cette nouvelle commission.

Le Président donne la parole à M. Y. Chablais, représentant du Mouvement Arc-en-Ciel.

Proposition en vue du budget 2026 : pour un allègement fiscal mesuré

« La Commune dispose aujourd'hui d'une situation financière solide : les capitaux propres non affectés dépassent les CHF 6'000'000.00 et sont en progression constante depuis plusieurs années. Cette évolution positive témoigne d'une bonne gestion et d'un équilibre budgétaire maîtrisé, ce dont nous pouvons collectivement nous réjouir.

Dans le même temps, les ménages belfagiens sont confrontés à une érosion continue de leur pouvoir d'achat. Depuis environ quatre ans, ils subissent une accumulation de hausses significatives : primes d'assurance-maladie, tarifs de l'énergie, prix de l'alimentation, loyers, etc. Dans ce contexte, il paraît légitime de s'interroger sur la capacité de la Commune à redonner un peu d'air à ses contribuables.

Les citoyennes et citoyens ont contribué à cette santé financière par leur fiscalité et leur discipline. Il serait donc juste et raisonnable de leur en retourner une part, sous forme d'un allègement fiscal mesuré.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal de préparer, en vue de la séance du Conseil général de décembre 2025, deux versions du budget 2026 :

- une version avec les taux actuels ;*
- une version avec les anciens taux, soit un coefficient d'impôt à 0.81 et une taxe immobilière à 2‰.*

Pour ne pas alourdir inutilement la documentation et la charge administrative, cette deuxième version pourrait prendre la forme d'une simple colonne comparative dans les tableaux budgétaires.

Cette démarche permettrait aux membres du Conseil général de débattre en toute transparence et sur la base de données concrètes, afin de décider en toute connaissance de cause s'il est temps – ou non – d'alléger légèrement la charge fiscale des contribuables belfagiens ».

Le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et soumet la proposition du Mouvement Arc-en-Ciel de préparer, en vue de la séance du Conseil général de décembre 2025, deux versions du budget 2026 au vote du Conseil général.

Résultat du vote

~~La majorité n'étant pas atteinte, cette proposition est rejetée avec 13 voix pour, 11 contre et 5 abstentions.~~

Résultat du vote RECTIFICATIF (cf. point 15. Divers)

La proposition est acceptée par 13 voix pour, 11 contre et 5 abstentions.

Le Président donne la parole à Mme C. Grandjean, du groupe du groupe PS, Centre Gauche-PCS et Ouverture.

Du Pumptrack au skatepark : l'élan continue

« Je me permets aujourd'hui de vous soumettre une proposition qui concerne directement les enfants, les jeunes – et même les familles – de notre commune.

Vous avez sans doute toutes et tous remarqué l'enthousiasme suscité par le Pumptrack mobile, installé temporairement par l'école ces dernières semaines. Cet aménagement s'est rapidement transformé en véritable lieu de vie, de rencontre et de mouvement, rassemblant aussi bien les jeunes que les moins jeunes, dans un esprit de convivialité.

Fort.e de cette expérience très positive, je propose que la Commune poursuive cette dynamique en créant un skatepark permanent à Belfaux. Il s'agirait d'un espace dédié à la glisse urbaine, accessible à toutes et tous, encourageant l'activité physique, le vivre-ensemble, et répondant aux besoins exprimés par une partie de la population.

Cette proposition ne vient pas uniquement de moi : plusieurs habitant.es m'ont fait part de leur souhait de voir naître un tel lieu, et je suis convaincue que de nombreuses personnes seraient prêtes à s'impliquer activement dans la conception et la réalisation du projet ».

Le Président ouvre la discussion.

M. C. Thode demande si un endroit pour accueillir une telle installation a été défini. Mme C. Grandjean lui répond que cette décision est celle du Conseil communal.

M. A. Bise demande si le financement de l'installation a été réfléchi. Il relève que la commune de Belfaux doit faire des économies et voit difficilement de mettre de l'argent pour ce projet.

Mme **C. Grandjean** lui répond dans la négative. Cependant, elle précise qu'elle s'est basée sur les résultats des comptes qui s'avèrent positifs depuis plusieurs années pour déposer cette proposition. Elle relève également que dans le village, il y a des personnes qui désirent s'investir pour la communauté. Elle estime que le montant relatif à ce projet ne devrait pas être trop élevé grâce à leurs engagements.

M. A. Schaller relève qu'au vu de l'expérience positive avec le pumtrack mobile, l'installation d'un skatepark serait, selon lui, une initiative pertinente. Il est d'avis que le coût ne serait pas démesuré.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet la proposition de créer un skatepark à Belfaux.

Résultat du vote

Cette proposition est acceptée à la majorité par 23 voix pour, 1 contre, 5 abstentions.

Le Président donne la parole à Mme **C. Grandjean** du groupe du groupe PS, Centre Gauche-PCS et Ouverture.

Des bons pour du bon : Belfaux fait rimer solidarité et économie

« Je me permets de vous soumettre aujourd'hui une proposition qui, je l'espère, fera écho à notre volonté commune de renforcer la cohésion locale et de soutenir activement notre tissu économique.

L'idée m'a été inspirée par un article de RadioFr daté du 23 mai 2024, relatant une initiative de Châtel-St-Denis visant à stimuler l'économie locale à travers la distribution de cartes-cadeaux. J'ai trouvé cette mesure à la fois simple, concrète et pleine de sens.

Au vu des bons résultats financiers réalisés par notre Commune cette année, je suis d'avis qu'il serait judicieux – et bienvenu – d'en faire profiter directement nos citoyennes et citoyens, tout en apportant un soutien ciblé à nos entreprises locales, qui font vivre Belfaux au quotidien.

Ma proposition est la suivante :

Que le Conseil communal mette sur pied une formule de bons-cadeaux à destination des habitant.es de Belfaux, utilisables auprès des commerces et entreprises de la commune. Les modalités concrètes – qu'il s'agisse du montant, de la participation financière de la commune ou encore de la logistique de distribution – pourraient être définies au sein du Conseil communal ou de sa Commission économique, selon ce qui vous semblera le plus pertinent.

Je suis convaincue que cette action, à la fois symbolique et utile, serait bien perçue par la population et pourrait contribuer à renforcer le lien entre citoyennes, citoyens et acteur.ices économiques locaux ».

Mme **C. Grandjean** précise que sa proposition est d'offrir des bons issus des commerces de Belfaux pour les citoyens de Belfaux.

Mme **A. Wassmer** se demande si tous les citoyens vont recevoir des bons des commerces de Belfaux.

Mme **E. Corminboeuf** précise qu'à Chatel-St-Denis, ce sont les habitants majeurs qui peuvent bénéficier des bons d'achat. Un montant s'élevant à CHF 500'000.00 est mis à disposition par la commune, valable pour une période de deux ans.

Mme **C. Grandjean** relève que ce serait au Conseil communal ou à la Commission financière de définir le montant mis à disposition pour ces bons.

M. **G. Minisini** se questionne sur l'intérêt de la Commune d'entreprendre une telle démarche.

Mme **C. Grandjean** lui répond que la Commune affichant de bons résultats grâce à l'ensemble de ses citoyens, cette proposition constitue une manière de témoigner sa reconnaissance envers la population.

M. **C. Thode** fait remarquer que les charges de la Commune sont appelées à fortement augmenter dans les années à venir. À ses yeux, accorder un avantage fiscal aux habitants sous forme de bons lui paraît superflu.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet cette proposition « Des bons pour du bon » au vote du Conseil général.

Résultat du vote

Cette proposition est refusée par 2 voix pour, 19 contre, 8 abstentions.
--

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

14. Questions

Le Président communique que les membres du Conseil général ont reçu, avec la convocation à la séance de ce jour, la réponse à la question numéro 19.

Question no 19, déposée par Mme A. Felder du groupe PS, Centre Gauche-PCS et Ouverture - Evacuation des eaux usées, le PGEE traite-t-il de la problématique des fosses septiques ?

Réponse :

Le Plan général d'évacuation des Eaux (PGEE) est actuellement en cours de révision. La problématique des fosses septiques ainsi que la mise à jour de l'inventaire des fosses seront traitées dans le cadre de cette révision. À l'heure actuelle, il n'existe pas de système de contrôle en place pour la vidange des fosses septiques ou pour les petites stations d'épuration (mini STEP), ce qui justifie la nécessité de cette mise à jour.

Concernant les exploitations agricoles, si une exploitation venait à cesser son activité, elle devrait se raccorder au réseau communal, à condition qu'elle soit située dans le périmètre de l'évacuation. De plus, la révision en cours du PGEE permettra de préciser si certaines habitations doivent encore être raccordées aux collecteurs communaux.

Séance du Conseil général du 10.12.2024

« Je prends acte de votre réponse, mais je ne peux pas accepter cette réponse. Je demande des réponses précises à mes questions précises. Une partie des questions n'est d'ailleurs pas directement en lien avec le PGEE, tel que stipulé dans la réponse, mais découle de la législation en vigueur, comme c'est par exemple le cas par rapport au suivi et aux modalités de vidanges de fosses septiques.

Par ailleurs, Émilie Corminboeuf a posé une question très similaire en 2021, et la réponse était déjà la même. Après 3 ans, on peut espérer des réponses plus précises.

Je vous demande donc de reprendre les questions que j'ai posées et de répondre précisément à chacune d'elles ».

COMPLEMENT DE REPONSES :

1. Le Plan général d'évacuation des Eaux (PGEE) est actuellement en cours de révision. La problématique des fosses septiques, ainsi que la mise à jour de l'inventaire des fosses, seront traitées dans le cadre de cette révision.
2. À l'heure actuelle, il n'existe pas d'inventaire complet et à jour des fosses septiques ou pour les petites stations d'épuration (mini STEP).

3. Oui, les propriétaires sont tenus de faire appel à une entreprise spécialisée pour la vidange de leur fosse septique, à moins qu'ils ne disposent de bétail. La commune ne procède pas à un contrôle, car elle ne dispose pas d'une vue d'ensemble suffisamment précise sur l'emplacement et le nombre exact de ces installations privées sur son territoire.
4. La commune n'effectue pas de contrôle, car elle ne dispose pas d'un recensement complet des mini STEP, ce qui justifie la nécessité de le faire dans la mise à jour du PGEE.
5. Concernant les exploitations agricoles, si une exploitation venait à cesser son activité, elle devrait se raccorder au réseau communal, à condition qu'elle soit située dans le périmètre de l'évacuation. Au cours de ces dernières années, une exploitation a cessé son activité. Nous n'avons pas d'information sur son raccordement.
6. La révision en cours du PGEE permettra de préciser si certaines habitations doivent encore être raccordées aux collecteurs communaux.

Le Conseil communal est conscient des enjeux liés aux fosses septiques et sera vigilant pour que cette problématique soit traitée comme elle se doit dans la révision en cours du PGEE.

Le Président donne la parole à Mme **A. Felder**.

« Je vous remercie pour la réponse reçue suite à ma question concernant l'évacuation des eaux usées, en particulier la gestion des fosses septiques et des mini-STEP privées. Malheureusement, cette réponse ne me satisfait pas, pour plusieurs raisons importantes, que je me permets de rappeler ici.

D'une part, comme vous le savez, la commune est responsable du contrôle des installations privées d'évacuation des eaux usées (comme les fosses septiques et les mini-STEP) en vertu de la législation cantonale et fédérale. Il est inacceptable que plus de dix ans après le courrier officiel de la commune daté de 2013, où il était stipulé que la vidange des fosses septiques était effectuée «sous contrôle communal», nous en soyons aujourd'hui à affirmer qu'il n'existe plus d'inventaire ni de suivi. La commune savait à l'époque parfaitement quelles habitations n'étaient pas raccordées au réseau, puisqu'elle gérait même les vidanges. Qu'est-il advenu de ces données ? Pourquoi cette activité a-t-elle été interrompue sans transition vers un autre mode de contrôle ?

Par ailleurs, en 2021, une question très similaire a été posée par Mme Émilie Corminboeuf, et la réponse était déjà : "en attente de la mise à jour du PGEE". Or, nous sommes en 2025. La révision du PGEE ne peut pas être invoquée éternellement comme prétexte pour ne pas agir ou pour refuser de répondre concrètement. Il ne s'agit pas seulement d'un processus technique à long terme : il s'agit ici de santé publique, de pollution fécale potentielle, de micropolluants et de protection de l'environnement.

De plus, il est faux de dire que la commune ne sait pas quelles habitations ne sont pas raccordées : elle facture les services d'épuration aux habitants raccordés. Ce qui revient à dire qu'elle sait qui ne paie pas cette taxe, donc qui n'est pas relié au réseau. Ces données devraient être croisées avec les permis de construire et les registres cadastraux pour établir un inventaire fiable.

Enfin, les informations concernant les exploitations agricoles ne semblent pas correctes : à ma connaissance, plusieurs fermes ont été désaffectées ces dernières années sur le territoire de notre commune, et pas seulement une seule. Les habitations restent cependant occupées. Cela renforce la nécessité urgente d'une vérification systématique des raccordements.

Le fait que la commune reconnaisse qu'elle ne dispose ni d'un inventaire ni d'un suivi des vidanges est problématique. Cela ne répond pas aux exigences légales de suivi des installations décentralisées. De plus, l'affirmation qu'aucun contrôle n'est possible sans inventaire est circulaire et non recevable, puisque l'obligation de faire l'inventaire incombe à la commune.

Dans ce contexte, et après avoir reformulé mes questions deux fois sans obtenir de réponse satisfaisante, je vous informe que je vais m'adresser au Service de l'environnement (SEn) du canton et à la Préfecture, afin de clarifier les responsabilités légales et de faire avancer cette question de manière constructive.

Nous ne vivons pas dans une région sans structure ou sans cadre légal – nous sommes dans une commune de la région fribourgeoise, avec des obligations claires en matière d'assainissement. Il en va de la sécurité sanitaire de la population et du respect de notre environnement.

Nouvelles questions

M. **C.Thode** prend la parole.

« Au nom du groupe Le Centre Belfaux Futuro, je transmets une préoccupation relative au bassin de rétention du Vallon de la Sonnaz .

Au fil des années, la profondeur du bassin a considérablement diminué par l'amoncellement de terre végétale. De plus il est colonisé par divers arbres, arbustes et buissons.

Question(s) : *Le bassin peut-il encore remplir complètement sa fonction ? Faut-il budgéter un montant pour le nettoyer en 2026 ? ».*

M. **L. Bossy** prend la parole.

« Où en est-on de l'ouverture latérale de la déchetterie pour les déchets verts afin de faciliter et sécuriser le dépôt des branches ? ».

Mme **J. Berset** prend la parole.

« Depuis le 11 mai 2021, j'ai déposé une demande d'aménager l'abri de bus à l'arrêt "Arsenal", près de la station Coop.

Un an plus tard, on me répond que les CHF 5'000.00 mis au budget ne seront pas suffisants pour réaliser cet objet, que la commune va prévoir un budget plus conséquent, soit CH 10'000.00. On précise encore que cet aménagement a été classé en dernière priorité, et que les travaux seront repoussés en 2023.

Nous sommes en 2025, 4 ans après le dépôt de ma demande, et rien n'a encore été fait.

C'est pourquoi je pose les questions suivantes au Conseil communal :

- Y a-t-il une volonté de la part de nos autorités de réaliser cet abri pour les usagers du bus ?*
- Est-ce qu'un tout petit chantier peut avoir de l'importance à vos yeux ? Quand va-t-il se réaliser ?*
- Si oui, quel montant est-il prévu au budget 2025 ? Est-ce que les CHF 10'000.00 ont été reportés ?*
- Cet aménagement a été classé en "dernière priorité" Qu'est-ce que cela signifie ?*

Je vous remercie d'avance de vos réponses détaillées ».

Le Président cède la parole à M. **D. Frieden**, conseiller communal en charge du dicastère de l'environnement. Il répond à la question posée par M. C. Thode au sujet du bassin de rétention du Vallon de la Sonnaz.

Il informe que le service cantonal compétent a été alerté. Celui-ci a confirmé qu'il n'y a pas de nécessité de procéder à un curage. Il précise qu'il existe deux types d'interventions dans ce genre de situation.

La première consiste à retirer simplement l'obstruction présente, ce qui représente une tâche relativement simple à réaliser.

La seconde, correspond à un curage complet, qui implique des travaux nettement plus conséquents, avec des coûts pouvant s'élever à plusieurs centaines de milliers de francs. En l'état, il n'est pas envisagé de mener ce type d'intervention.

La question pourra être examinée ultérieurement. Il rappelle toutefois qu'un message a été approuvé par ce même Conseil concernant le parc urbain et la revitalisation de la Sonnaz, un projet qui prévoit notamment la plantation d'arbres, ce qui devrait contribuer, à terme, à atténuer cette problématique.

Concernant la question de M. L. Bossy, relative à l'accès latéral à la déchetterie, M. D. Frieden indique que le sol a déjà été réaménagé afin de permettre l'accès à certains types de véhicules. La question qui subsiste porte essentiellement sur les modalités d'ouverture de cet accès. Il lui semble pertinent que la commission nouvellement créée à la suite du vote du Conseil général se penche sur la mise en œuvre définitive de cette mesure.

M. **C. Thode** remercie M. Frieden pour sa réponse.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion tout en priant les intervenants de transmettre leurs interventions à la secrétaire.

15. Divers

Mme **S. Berset** prend la parole.

Elle demande qu'une vérification soit effectuée concernant la validité du vote relatif à la proposition de M. Chablais (Point 13 de l'ordre du jour - Proposition en vue du budget 2026 : pour un allègement fiscal). Il s'est soldé par 13 voix pour et 11 contre. Elle précise qu'il ne s'agit pas nécessairement d'obtenir la majorité des membres, mais bien la majorité des voix exprimées. Elle suggère donc de s'assurer de cela d'un point de vue juridique.

Le Président lui répond que cette vérification sera effectuée.

Le Président demande une interruption de séance pour discuter de ce point avec le Bureau. Il est 21h55.

La séance reprend à 21h58.

Après concertation avec le Bureau, le Président informe le Conseil général que la proposition de M. Chablais est acceptée.

La séance est levée à 22h00.

Le Président



René Krattinger



La Secrétaire



Véronique Christan